Envoyé en préfecture le 12/08/2026
Reçu en préfecture le 13/08/2026
Publié le
ID : 022-212202287-20260721-202682-DE

COMMUNE DE PLOUNEVEZ MOEDEC
Département des Côtes d'Armor
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 21 juillet 2026 à 19 heures 30
Membres en exercice : 15 – membres présents : 14
Date de convocation : 16 juillet 2026

Le vingt et un juillet deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Sonia ALLAIN, Maire

Étaient présents : Sonia ALLAIN, Maire, Morgane BROUDER, Patrick GUILLOUX, Sylvie MARIGAULT, Jean-François LE MIGNOT, Maires-Adjoints. Franck HAMARD, Ludivine GEORGELIN, Claudie VASSEUR, Nolwenn BOHEC, Nelly ROPARS, Anna MERCIER, Maxime TIREL, Mathieu LE GALL, Lizig CLOAREC

Absents : Serge OLLIVAUX

Secrétaire de séance : Franck HAMARD

202682 - Rénovation du manoir du Crec'h : Lot n° 3 Couverture : retrait de la délibération n° 202663 du 10 juin 2026 relative à l'avenant n° 1

Jean-François LE MIGNOT, Maire-Adjoint, rappelle à l'assemblée que, par délibération n° 202663 en date du 10 juin 2026, le conseil municipal validait un avenant au lot n° 3 présenté par Nico Morvan, attributaire du lot n° 3 (couverture), pour un montant de 30 941.90 euros HT, correspondant à des travaux supplémentaires (remplacement des tuiles) sur la toiture de l'écurie.

Or, lors de la rédaction des documents correspondants et après vérification, il a été constaté des erreurs dans le contenu du devis. Le contenu de l'avenant est donc erroné.

L'avenant se décompose réellement comme suit :

- Avenant en moins-value sur marché initial - 1 690.95 euros HT soit 2 029.14 euros TTC
- Avenant en plus-value + 20 067.60 euros HT soit 24 081.12 euros TTC

Qui porterait ainsi le montant du marché du lot n° 3 (couverture) pour l'opération de rénovation du manoir du Crec'h ainsi qu'il suit :

	Montant en euros HT	Montant en euros TTC
Marché initial	63 188.10	75 825.72
Avenant n° 1 en moins-value	- 1 690.95	- 2 029.14
Avenant n° 2 en plus-value	+ 20 067.60	+ 24 081.12
TOTAL	**81 654.75**	**97 877.70**

Envoyé en préfecture le 12/08/2026
Reçu en préfecture le 13/08/2026
Publié le
ID : 022-212202287-20260721-202682-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **RETIRE** sa délibération n° 202663 du 10 juin 2026
- **VALIDE** les avenants proposés ci-dessus
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents s'y rapportant

Pour extrait conforme
Sonia ALLAIN, Maire

MAIRIE DE PLOUNEVEZ-MOEDEC ★ 22 (Côtes-d'Armor)

Franck HAMARD
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture le 29 juillet 2026
Et publication ou notification le 29 juillet 2026

MAIRIE DE PLOUNEVEZ-MOEDEC ★ 22 (Côtes-d'Armor)